



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

Fondée en 1918 • Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920

25 septembre 2026

Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

À l'occasion de la journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives, l'UNC tient à rappeler la reconnaissance que la France doit à celles et ceux qui l'ont servie, ainsi qu'à leur famille, et à défendre leur mémoire, qui appartient pleinement à l'Histoire de France.

La loi algérienne 26-10 du 12 mai 2026, « *relative à la criminalisation de la colonisation française en Algérie* », s'en prend de manière particulièrement virulente à l'action de la France en Algérie et au renom de son armée.

Son article 5 prétend notamment rendre « *imprescriptibles les crimes perpétrés par les éléments des forces armées françaises* ». L'UNC s'indigne d'une telle démarche qui porte atteinte à la mémoire des combattants français, entend imposer une lecture idéologique et unilatérale de l'histoire en omettant les violences et les massacres commis par le FLN et, en définitive, nourrit les divisions.

L'histoire, aussi douloureuse soit-elle, ne saurait être écrite à sens unique. Elle doit être étudiée dans toute sa complexité, sans omission ni instrumentalisation politique.

L'article 6 de cette loi qualifie de « *crime de trahison* » toute forme de collaboration des harkis et prévoit, en son article 17, une peine d'emprisonnement à tous ceux qui feraient « *l'apologie de leur rôle* » ou « *justifieraient leur collaboration avec le colonialisme français* ».

Une telle qualification constitue une nouvelle atteinte à leur dignité et criminalise leur reconnaissance. Après l'indépendance de l'Algérie, les harkis et leur famille furent victimes de représailles, de massacres et de discriminations.

Les harkis et les autres membres des forces supplétives méritent la gratitude de la Nation pour avoir servi la France et, pour nombre d'entre eux, avoir versé leur sang pour elle. L'UNC salue à ce titre la promotion spéciale de reconnaissance aux harkis et à leur famille du 14 juillet 2026. 117 anciens combattants, épouses, veuves et enfants de harkis ont ainsi été honorés dans les ordres nationaux.

En France, une bonne partie d'entre eux a par ailleurs subi des conditions indignes d'accueil et de vie de la part des autorités de l'époque. Durant de nombreuses années, les harkis et leur famille ont également connu l'exclusion et la discrimination. A l'Assemblée nationale, cette année encore un député a osé les traiter de « *traîtres* ».

Malgré ces terribles épreuves, ces combattants français et de leurs descendants ont fait preuve d'un remarquable civisme et d'un profond attachement à la France. Ils ont contribué à la vie de notre pays par leur engagement au service de la collectivité, comme à l'ONF dans la prévention vitale des feux de forêt.

L'UNC ne peut que souhaiter l'établissement de relations apaisées et normales entre la France et l'Algérie. Mais cet objectif ne saurait s'accommoder d'une propagande hostile à notre pays entretenue par des polémiques mémorielles.

Honorons la mémoire des harkis et des membres des autres forces supplétives. Transmettons à nos enfants leur courage, leur fidélité et leur engagement au service de la France.

Faisons vivre une France unie autour de ses valeurs, fière de son histoire, de son drapeau et de ses trois couleurs.

Général de corps d'armée (2S) Xavier de Woillemont
Président national de l'UNC